



Déclaration préalable pour le CSA du 25 mars 2024

Des moyens ? Quels moyens ?

Cette instance se tient aujourd'hui dans un contexte de crise majeure dans l'Éducation nationale, une crise qui n'est pas nouvelle mais n'a de cesse de s'aggraver chaque jour davantage. Malgré l'opposition constante, massive et unitaire de la communauté éducative, et jusqu'au CSE, à l'ensemble des dernières réformes, notre ministère se refuse à en prendre la mesure et à y répondre. C'est donc à nous, représentantes et représentants du personnel, de dénoncer la méthode gouvernementale et d'accompagner nos collègues dans la lutte et la résistance face aux décisions iniques qui leur sont imposées.

Nous sommes invité-es à discuter des mesures d'emploi pour l'académie : mais de quels moyens parle-t-on ? L'an dernier, nous avons bénéficié d'emplois supplémentaires grâce à la manne du reliquat budgétaire que le ministre avait décidé de ne pas rendre à Bercy. Cette manne prend fin, et pire : cette année nous décidons de rendre 700 millions d'euros à Bercy. Nous allons donc perdre la centaine de contractuel·les recruté·es sur le reliquat. Nous perdrons également, par la magie de l'austérité budgétaire, près de 1200 emplois d'AED en préprofessionnalisation et 4600 AED et AESH en poste. La saignée dans la vie scolaire va être conséquente et rendra infernal le climat déjà difficile des établissements. Comptez vous convertir des AESH déjà en poste en ARE pour palier ce manque ?

Pour le reste, cela fait bien longtemps que SUD éducation refuse de négocier les miettes que daigne transmettre le ministère. Il en faut plus, beaucoup plus, pour redonner au service public d'éducation la capacité de fonctionner et de remplir sa promesse d'une éducation de qualité pour toutes et tous. Comme nos camarades de Seine Saint Denis le réclament, il nous faut un véritable plan d'urgence pour l'éducation. Arrêtons de financer le privé avec l'argent public et réinjectons l'argent dans les établissements qui ne pratiquent pas (encore) la discrimination, le tri social, l'élitisme.

Dans le bouillonnement de colère des personnels, des parents d'élèves, des élèves eux-mêmes, la cacophonie gouvernementale continue. La troisième ministre nommée en six mois ne serait finalement qu'un paravent face à un Premier ministre qui a décidé d'emporter à Matignon la cause de l'école et à un Président qui en fait son « domaine réservé ». « Réarmement ». Ils n'ont que ce mot-là à la bouche. Quelle triste métaphore qui, sous un vocabulaire martial, exalte une France passéiste, conservatrice et autoritariste. Tenez, pour ça, le gouvernement en a trouvé, des moyens : l'uniforme et le SNU sont largement financés alors que personne n'en veut, ce qui représente plusieurs milliards d'argent public gaspillés.

M. Macron impose ses vues toutes personnelles, M. Attal les applique sans réfléchir, Mme Belloubet se ridiculise et, plus bas, on trouve des fonctionnaires sujets, comme au temps d'avant la guerre, qui sont là pour fonctionner et ne réfléchissent surtout pas à ce qu'on leur demande. Et puis il y a les autres : les fonctionnaires citoyens, qui font fonctionner leur esprit critique, analysent les injonctions descendantes et, bien entendu, protestent contre la méritocratie (le PACTE), l'élitisme (réforme du lycée professionnel), le tri social (groupe de niveaux).

L'école n'est pas une marchandise, ses personnels n'en sont pas les soldats, les élèves ne sont ni de la chair à patrons, ni de la chair à canon. A ces affirmations simples mais fortes, nous ajouterons que l'institution n'est pas au-dessus des lois. En effet, deux situations nous laissent penser que le Rectorat prend de mauvaises habitudes par rapport au cadre réglementaire.

1° Le remplacement des élu-es

Un exemple tout personnel : lorsque je suis convoquée pour une instance ou un GT, le Rectorat édite une convocation mais, visiblement, personne ne la transmet à ma circonscription de rattachement. C'est donc à moi, qui ai accepté la charge d'un mandat syndical dans les instances, d'alerter ma circonscription pour demander un remplacement, faire le lien avec le Rectorat, avec la DIPER et avec le bureau du remplacement pour obtenir un-e brigade lorsque toutes et tous les ZIL sont occupé-es. Le Rectorat semble donc penser qu'un agent qui prend un mandat pour le dialogue social doit aussi assumer la charge de 4 services administratifs.

Pourquoi ne pas simplement accompagner la convocation d'une transmission à la circonscription et au bureau du remplacement de façon systématique ? La continuité pédagogique est une responsabilité qui incombe à l'employeur, pas à l'agent qui est absent de sa classe, quelle qu'en soit d'ailleurs la raison.

2° L'application des décisions de justice

Depuis 2017 le syndicat SUD éducation 34 dénonce le profilage des postes dédoublés de CP et CE1. Le recours formé en justice contre la circulaire de 2017 a prospéré et celle-ci a été annulée en 2021 : la justice a énoncé clairement qu'il était illégal de profiler ces postes. Comme la DSDEN de l'Hérault continuait de prendre la même circulaire malgré cette décision de justice, nous avons formé un nouveau recours contentieux en 2021, doublé d'une action indemnitaire en 2022. Ces deux actions en justice ont également été validées, comme en témoignent les jugements, communiqués pas plus tard que la semaine dernière : le profilage des postes dédoublés est toujours illégal, et l'obstruction des services est condamnée. Tout ceci a déjà coûté au Rectorat la somme de 5 500 € (qui aurait pu, à notre sens, être mieux utilisée...).

Notre courrier du 20 mars vous demandant de prendre toutes les mesures utiles au respect des décisions de justice est resté jusqu'à présent sans réponse. Nous saisissons donc l'occasion de cette instance pour vous demander de vous positionner maintenant sur l'application de ces jugements. En effet, si c'est acté aujourd'hui, les agents administratifs auront le temps nécessaire pour modifier les paramètres de l'outil MVT1D afin de reverser les postes profilés CP et CE1 dédoublés en postes d'adjoints classiques sans spécialité pour l'ensemble des départements, y compris celui du Gard, qui ont eu la mauvaise idée de suivre les choix opérés par la DSDEN 34. Nous rappelons que le Rectorat a prévu d'ouvrir le serveur du mouvement premier degré le 3 avril à 14h, alors que le CSA censé voter les modifications des LDGA se tiendra après l'ouverture : à partir de 14h.

L'objectif de cette interpellation urgente en instance n'est pas tant d'afficher les carences ou mauvais choix faits par l'institution que de redonner une respiration au mouvement du premier degré à l'approche de son ouverture.

Pour finir

Nous souhaitons revenir sur deux demandes déjà faites au Rectorat :

→ Les établissements bénéficiant de l'ASA (avancement spécifique à l'ancienneté) ont été listés en 2001, et ne comprenaient que du second degré. Lors du CSA de décembre 2023, madame la Rectrice s'était engagée à faire remonter au ministère une actualisation de cette liste, pour que les personnels du premier degré puissent bénéficier de l'ASA, et que la liste soit également revue pour les établissements du second degré, certains étant définitivement fermés et d'autres, pourtant en zone éligible à l'ASA, n'y figurant pas. Pouvez-vous nous dire où en est cette démarche de mise à jour ?

→ Deuxième demande : la carte de l'éducation prioritaire doit également être actualisée. Toute la ville d'Agde attend, ainsi que d'autres établissements. Savez-vous quand cela sera effectif ?